

Nous sommes heureux d'annoncer, aujourd'hui, que ce vœu touchant formulé par notre collègue de la Société des Arts, Sciences et Lettres est déjà en voie de réalisation, et notre Société, sans empiéter, je crois, sur les droits du barreau canadien-français, qui sera libre, au reste, de s'associer à notre œuvre, a cru qu'il lui appartenait et qu'il était temps d'honorer la mémoire de Louis Hémon de ce "témoignage public" de notre "reconnaissance nationale".

Le samedi, 15 mars courant, au cours d'une assemblée générale de la Société des Arts, Sciences et Lettres, le Secrétaire, l'humble signataire du présent article, soumettait à ses collègues un projet dont voici les grandes lignes extraites des minutes de cette séance:

"A la suggestion de M. D. Potvin:

"La Société des Arts, Sciences et Lettres prend l'initiative d'une souscription prélevée parmi les amis des lettres canadiennes-françaises et les sociétés sociales, littéraires, artistiques, scientifiques et autres, pour les fins suivantes:

"Localiser la tombe de Louis Hémon, à Chapleau, Ontario, où il a été inhumé à la suite de l'accident de chemin de fer dont il fut la victime, le 8 juillet, 1912;

"Poser à l'endroit où repose ce jeune Français une pierre tombale portant une inscription appropriée;

"Elever à Péribonca, lac Saint-Jean, sur un tertre qui domine la rivière et le village, un modeste mausolée portant également une inscription funéraire, et ceinturé d'un enclos";

"Inaugurer ce petit monument par une toute simple manifestation littéraire par les membres de la Société des Arts, Sciences et Lettres et tous les amis des lettres canadiennes-françaises qui voudront se joindre au mouvement."

Et le procès-verbal ajoutait:

"La Société des Arts, Sciences et Lettres s'est inscrite immédiatement en tête de la liste des souscriptions pour la somme de \$10.00